

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
17/05/2024

**DATE D’AFFICHAGE**  
17/05/2024

|  |
|--|
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS<br/>EN EXERCICE</b> |
| <b>26</b>                                    |
| <b>PRÉSENTS</b>                              |
| <b>20</b>                                    |
| <b>VOTANTS</b>                               |
| <b>24</b>                                    |

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

**Absents non excusés**

M. Abdellah FAWZI  
M. Frédéric LACOUR

**Secrétaire de séance** : M. Patrick DESVAGES

---

**Délibération n° 24.05.27/15**

**Objet / Approbation de la révision des statuts du SIVOM des Trois Vallées**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en date du 28 mars 2024, et via la délibération n° 2024-12, le SIVOM des Trois Vallées a procédé à la révision de ses statuts.

Monsieur le Maire précise que cette révision s'est portée sur :

- le retrait de certaines compétences aujourd'hui transférées ou que le SIVOM a cessé d'exercer, à savoir :
  - le nettoyage des voies de circulation, tonte et débroussaillage des accotements (aujourd'hui transférées à Caen la mer)
  - la gestion de l'atelier Charles Tellier (à ce jour cédé à Caen la mer)
  - le service commun informatique (aujourd'hui supprimé)
  - la gestion des relais d'assistantes maternelles (à ce jour à la compétence propre des communes membres),
- le maintien et l'affirmation de la compétence actuelle du SIVOM, à savoir :
  - la construction et la gestion des équipements sportifs et socio-culturels (principalement la piscine de Colombelles, la piscine de Mondeville et le Conservatoire intercommunal de musique et de danse),
- le déménagement du siège social du SIVOM, actuellement 8 rue Chapron dans les locaux du château Bellemaist, 92 route de Cabourg à Mondeville.

Cette révision du statut du SIVOM des Trois Vallées doit être avalisée par les communes membres de l'intercommunalité, au cours de la séance du Conseil municipal la plus proche.

Cette approbation s'apprécie au regard du critère de la majorité qualifiée.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au statut du SIVOM, telles que référencées ci-avant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** le retrait des compétences mises en évidence en préambule de la présente délibération, et devenues caduques ;

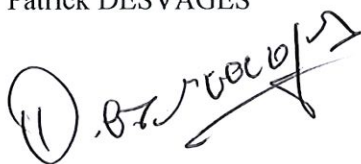
**APPROUVE** l'affirmation de la compétence actuelle du SIVOM, qui se structure sur la construction et la gestion des équipements sportifs et socio-culturels ;

**AVALISE** la modification du siège du SIVOM ;

**PRÉCISE** que la modification des statuts du syndicat sera prise par Monsieur le Préfet du Calvados après adoption par la majorité qualifiée des communes membres du SIVOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Patrick DESVAGES



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240527-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024